

DE TRAJANO A ADRIANO

COLECCIÓN HISTORIA Y GEOGRAFÍA



DIRECTOR DE LA COLECCIÓN

Prof. Dr. Antonio Caballos Rufino. Universidad de Sevilla.

CONSEJO EDITORIAL DE LA UNIVERSIDAD DE SEVILLA

Prof. Dr. Antonio Caballos Rufino. Catedrático de Historia Antigua.
Prof.^{ta} Dr.^a M.^a Antonia Carmona Ruiz. Prof.^{ta} Tit. de Historia Medieval.
Prof. Dr. Fernando Díaz del Olmo. Catedrático de Geografía Física.
Prof. Dr. José Luis Escacena Carrasco. Catedrático de Prehistoria.
Prof. Dr. César Fornis Vaquero. Catedrático de Historia Antigua.
Prof. Dr. Juan José Iglesias Rodríguez. Catedrático de Historia Moderna.
Prof.^{ta} Dr.^a Rosa María Jordá Borrell. Catedrática de Análisis Geográfico Regional.
Prof.^{ta} Dr.^a Pilar Ostos Salcedo. Catedrática de Ciencias y Técnicas Historiográficas.
Prof. Dr. Pablo Emilio Pérez-Mallafina Bueno. Catedrático de Historia de América.
Prof.^{ta} Dr.^a Oliva Rodríguez Gutiérrez. Prof.^{ta} Tit. de Arqueología.
Prof.^{ta} Dr.^a María Sierra Alonso. Catedrática de Historia Contemporánea.
Prof. Dr. Juan Luis Suárez de Vivero. Catedrático de Geografía Humana.

COMITÉ CIENTÍFICO DE LA COLECCIÓN

Prof. Dr. Víctor Alonso Troncoso. Catedrático de Historia Antigua, Universidad de La Coruña.
Prof. Dr. Michel Bertrand. Prof. d'Histoire Moderne, Université de Toulouse II-Le Mirail; Directeur, Casa de Velázquez, Madrid.
Prof. Dr. Nuno Bicho. Prof. de Prehistoria, Universidade de Lisboa.
Prof. Dr. Laurent Brassous. MCF, Archéologie Romaine, Université de La Rochelle.
Prof.^{ta} Dr.^a Isabel Burdiel. Catedrática de H.^a Contemporánea de la Universidad de Valencia.
Prof. Dr. Alfio Cortonesi. Prof. Ordinario, Storia Medievale, Università degli Studi della Toscana, Viterbo.
Prof.^{ta} Dr.^a Teresa de Robertis. Prof. di Paleografia latina all'Università di Firenze.
Prof. Dr. Adolfo Jerónimo Domínguez Monedero. Catedrático de Historia Antigua, Universidad Autónoma de Madrid.
Prof. Dr. Dominik Faust. Prof. für Physische Geographie der Technischen Universität Dresden.
Prof.^{ta} Dr.^a Gema González Romero. Profesora Titular del Geografía Humana, Universidad de Sevilla.
Prof.^{ta} Dr.^a Anne Kolb. Prof. für Alte Geschichte, Historisches Seminar der Universität Zürich, Suiza.
Prof.^{ta} Dr.^a Sabine Lefebvre. Prof. d'Histoire Romaine à l'Université de Bourgogne, Dijon.
Prof.^{ta} Dr.^a Isabel María Marinho Vaz De Freitas. Prof. Ass. História Medieval, Universidade Portucalense, Oporto.
Prof.^{ta} Dr.^a Dirce Marzoli. Direktorin der Abteilung Madrid des Deutschen Archäologischen Instituts.
Prof. Dr. Alain Musset. Directeur d'Études, EHESS, Paris.
Prof. Dr. José Miguel Nuñez Celdrán. Catedrático de Arqueología de la Universidad de Murcia.
Prof. Dr. Xose Manoel Nuñez-Seixas. Catedrático de Historia Contemporánea de la Universidad de Santiago de Compostela.
Prof.^{ta} Dr.^a M.^a Ángeles Pérez Samper. Catedrática de Historia Moderna de la Universidad de Barcelona.
Prof. Dr. José Manuel Recio Espejo. Catedrático de Ecología de la Universidad de Córdoba.
Prof.^{ta} Dr.^a Ofelia Rey Castelao. Catedrática de Historia Moderna de la Universidad de Santiago de Compostela.
Prof. Dr. Juan Carlos Rodríguez Mateos. Profesor Titular de Geografía Humana de la Universidad de Sevilla.
Prof.^{ta} Dr.^a Francisca Ruiz Rodríguez. Profesora Titular de Análisis Geográfico Regional de la Universidad de Sevilla.
Dr. Simón Sánchez Moral. Investigador del Programa Ramón y Cajal, Universidad Complutense de Madrid.
Prof. Dr. Benoit-Michel Tock. Professeur d'histoire du Moyen Âge à l'Université de Strasbourg.

ANTONIO F. CABALLOS RUFINO
(Editor científico)

DE TRAJANO A ADRIANO
ROMA MATVRA, ROMA MVTANS



Sevilla 2018

Colección: Historia y Geografía
Núm.: 351

COMITÉ EDITORIAL:

José Beltrán Fortes
(Director de la Editorial Universidad de Sevilla)
Araceli López Serena
(Subdirectora)
Concepción Barrero Rodríguez
Rafael Fernández Chacón
María Gracia García Martín
Ana Ilundáin Larrañeta
María del Pópulo Pablo-Romero Gil-Delgado
Manuel Padilla Cruz
Marta Palenque Sánchez
María Eugenia Petit-Breuilh Sepúlveda
José-Leonardo Ruiz Sánchez
Antonio Tejedor Cabrera

Reservados todos los derechos. Ni la totalidad ni parte de este libro pueden reproducirse o transmitirse por ningún procedimiento electrónico o mecánico, incluyendo fotocopia, grabación magnética o cualquier almacenamiento de información y sistema de recuperación, sin permiso escrito de la Editorial Universidad de Sevilla.

Motivo de cubierta:

Izquierda. Busto de Trajano portando la corona cívica de hojas de roble (Glyptothek, Múnich).
Derecha. Busto de Adriano procedente de Itálica (Museo Arqueológico de Sevilla).

Estudio y publicación llevados a cabo en el marco del Proyecto de I+D, “Funciones y vínculos de las elites municipales de la Bética. Marco jurídico, estudio documental y recuperación contextual del patrimonio epigráfico. I” (ORDO V), Referencia: HAR2014-55857-P, del Programa Estatal de Fomento de la Investigación Científica y Técnica de Excelencia del Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades, cofinanciado por el Fondo Europeo de Desarrollo Regional.

© Editorial Universidad de Sevilla 2018
C/ Porvenir, 27 – 41013 Sevilla.
Tlfs.: 954 487 447; 954 487 451; Fax: 954 487 443
Correo electrónico: eus4@us.es
Web: <<http://www.editorial.us.es>>

© Antonio F. Caballos Rufino (Editor científico) 2018

© De los textos, los autores 2018

Impreso en papel ecológico
Impreso en España-Printed in Spain

ISBN: 978-84-472-2828-7
Depósito Legal: SE 785-2019

Imprime: Kadmos

XXXXXX
ecoetiqueta
XXXXXX

ÍNDICE

ESTUDIOS

Les accessions au pouvoir de Trajan et Hadrien: l' <i>imperium</i> en question PATRICK LE ROUX.....	47
Der Triumph eines Toten. Hadrian und die Ehre Trajans MATTHÄUS HEIL.....	69
<i>Rem publicam gerere</i> . Continuités et réformes étatiques sous Trajan et Hadrien SÉGOLÈNE DEMOUGIN	85
116-118, trois années pour une refondation de l' <i>Imperium Romanum</i> ? Fragments d'un discours impérial STÉPHANE BENOIST	105
Algunos temas de ideología imperial en las monedas de Trajano y Adriano M ^a PILAR GONZÁLEZ-CONDE PUENTE.....	129
Rendre hommage aux princes morts Nerva et Trajan. Les <i>divi</i> comme facteur d'enracinement de la nouvelle dynastie SABINE LEFEBVRE.....	149

Mujer y <i>mos maiorum</i> en la época de Trajano y Adriano PILAR PAVÓN TORREJÓN.....	175
Del <i>fortissimus princeps</i> al <i>omnium curiositatum explorator</i> : Hércules en la política religiosa de Trajano y Adriano FRANCISCO MARCO SIMÓN.....	197
Adriano y los <i>omina imperii</i> SANTIAGO MONTERO HERRERO.....	219
Traiano, Adriano e le <i>terminationes</i> dello spazio urbano di Roma GIAN LUCA GREGORI.....	255
El hábito epigráfico en Hispania entre Trajano y Adriano JUAN MANUEL ABASCAL PALAZÓN.....	275
Élites urbanas de la Bética en época de Trajano y Adriano: evergetismo y honores ENRIQUE MELCHOR GIL Y JUAN FRANCISCO RODRÍGUEZ NEILA....	297
La quinquenalidad y la fórmula epigráfica <i>omnibus honoribus functus</i> VÍCTOR A. TORRES GONZÁLEZ.....	349
Trajano en la Beturia de los túrdulos. Viejos y nuevos documentos epigráficos JOSÉ CARLOS SAQUETE CHAMIZO.....	365
Hadrian's economic policy and its effects on southern Roman Spain AURELIO PADILLA-MONGE.....	383
Zur Germanienpolitik Trajans und Hadrians CHRISTIAN WITSCHEL.....	401
La actividad constructora de Adriano en el oriente (y el resto) del Imperio. Una reconsideración MARIETTA HORSTER.....	441
Tres miradas que se cruzan en el mar: de Trajano a la China, pasando por la India FERNANDO WULFF ALONSO.....	459
Promoción al orden ecuestre y concesión de honores a miembros de las elites locales de los emperadores Trajano y Adriano ANTHONY ÁLVAREZ MELERO.....	483

Digesto 50,9,5 (Call. 2 <i>cogn.</i>): a propósito de un rescripto de Adriano sobre la validez de los decretos decurionales	
ROSARIO DE CASTRO-CAMERO	507
Temas de administración local y vida municipal en las epístolas de Plinio el Joven	
ANTONIO D. PÉREZ ZURITA	533
Epigrafía astigitana de época trajano-adrianea. Una nueva inscripción del caballero <i>P. Postumius Acilianus</i>	
S. ORDÓÑEZ AGULLA Y S. GARCÍA-DILS DE LA VEGA	587
Renovarse o morir. Las ciudades del <i>Conventus Hispalensis</i> un siglo después de Adriano (117-217 d. C.)	
JUDIT MATA SOLER.....	619

EPÍLOGO ITALICENSE

Trajano, Adriano e <i>Italica</i> : de cuna de emperador a patria imperial	
ANTONIO F. CABALLOS RUFINO.....	657
<i>Italica</i> : de la madurez trajánea a la mutación adrianea	
M ^a PILAR LEÓN-CASTRO ALONSO	729

ESTUDIOS

LES ACCESSIONS AU POUVOIR DE TRAJAN ET HADRIEN : L'IMPERIUM EN QUESTION

PATRICK LE ROUX

Université de Paris 13SPC (Pléiade EA 7338)

leroux.patrick@club-internet.fr

RÉSUMÉ : Les arrivées au pouvoir de Trajan et d'Hadrien ne répondirent à aucune norme établie, ne serait-ce qu'en raison de situations inédites. Trajan a été choisi par Nerva dans des circonstances mal documentées qui soulèvent plus de questions qu'il n'est permis d'en résoudre. La menace d'un rival, de toute façon non identifiable, manque d'indices. Hadrien bénéficia de l'appui de Plotine et de sa proximité avec Trajan, mais il ne fut pas officiellement adopté et dut en tirer les conséquences politiques. Loin de souligner la continuité, le rôle discret des provinces ibériques – mis en avant par les études prosopographiques –, au cours de ces événements ajoute au flou des évolutions. Sous cet angle, la question de la date des années impériales par le nombre des puissances tribuniennes relève non d'une nouveauté mais de la recherche au cas par cas d'une légitimation de l'empereur pressenti ou candidat.

MOTS CLÉS : Adoption, dix décembre, guerre civile, investiture, provinces ibériques.

ABSTRACT : Trajan and Hadrian coming to power did not follow any standard because there existed no such a situation, except a new one. Nerva chose Trajan in ill-documented circumstances which put more questions than possible to resolve. The threat of a rival, unidentified, is short of evidence. Hadrian got benefit from support of Plotina and from his nearness to Trajan but was not officially adopted and had to draw political conclusions about it. Far from underlining continuity, the part played in the course of events by Iberian provinces, according to prosopographical studies, leaves the main thing unclear. From this perspective, the problem of the date of imperial inscriptions with the help of tribunician power represents no changing at all but reveals that legitimate the power of the new emperor had become complicated.

KEYWORDS : Adoption, December 10th, Civil war, appointment, Iberian provinces.

En histoire ancienne particulièrement, les discussions spécialisées sont souvent impuissantes à fournir des conclusions autres qu'hypothétiques et le retour périodique sur telle ou telle question sans véritable gain des connaissances, sauf de détail, en est la meilleure démonstration. Elles sont peu satisfaisantes parce qu'elles reposent sur des modèles approximatifs dont la logique s'appuie sur des généralisations et des comparaisons non fondées en bonne méthode. L'historiographie politique de l'époque de Trajan et Hadrien entre 96 et 120 apr. J.-C. oblige à prendre la mesure des questions qui se posent et s'opposent à la curiosité de qui veut s'approcher de la réalité du passé (non de sa vérité). Pline le Jeune, par son *Panegyrique*, a placé Trajan sur un piédestal et a contribué à sa gloire durable, encore vive au IV^e siècle, semble-t-il. L'*optimus princeps* a servi et sert encore de formule commode pour définir une période heureuse de l'empire de Rome sous l'égide d'un bon empereur qui en annonçait d'autres. Ne s'agit-il pas plutôt d'un détournement de l'attention ? Faute d'autres biographies, l'intervalle entre la vie de Domitien de Suétone et celle d'Hadrien de l'*Histoire Auguste* offre une lacune dommageable. Le discours louangeur de Pline tient paradoxalement lieu de substitut et de garant d'une continuité que le texte résumé de Cassius Dion par Xiphilin ne peut pas assurer non plus. Cette constatation n'autorise pas toutes les modélisations au nom de convictions sur le degré de fiabilité ou non des données. Nos méthodes et ce que nous en faisons demeurent l'essentiel¹.

1. Ce qui va sans dire mais certainement mieux en le disant.

Outre la dimension érudite et documentaire du sujet, les accessions de Trajan et d'Hadrien à l'empire, moins traitées qu'il y a encore quarante ans², sont en effet solidaires des lectures politiques relatives aux empereurs et à l'empire qu'il s'agisse des institutions, des personnes, du régime ou des rapports politiques autour de l'exercice du pouvoir impérial qui n'a pas encore livré tous ses secrets. Les interprétations et lectures ne se départissent guère, avec de multiples nuances, de modèles supposés qui oscillent entre un fonctionnement ou « absolutiste » ou « parlementaire » de la monarchie impériale. Le risque est permanent de s'enfermer dans des préjugés souvent inconscients ou de céder à l'anachronisme. L'éclairage souhaitable paraît être de faire comme si Pline n'était qu'un témoin parmi d'autres³, n'avait pas influencé la postérité, et de refuser la création a priori d'un nouveau pouvoir examiné à l'aune de ses modalités de succession.

I. LA « PROCLAMATION » DE 97 : LES LIMITES DE LA MÉTHODE PROSOPOGRAPHIQUE

Le traitement de l'année 96-97, c'est-à-dire de l'intervalle qui sépara la mort de Domitien, le 18 septembre 96, de l'adoption de Trajan par Nerva le 28 octobre 97⁴, selon l'opinion admise, reflète les difficultés auxquelles sont confrontés tous ceux qui sollicitent une documentation peu fournie et imprécise. L'établissement des chronologies en est souvent intuitif ou impressionniste et n'offre donc aucun cadre fiable au déroulement des faits. Comme il s'agit d'histoire politique et de personnages ayant aussi laissé des traces dans l'épigraphie, les monnaies voire les papyrus, il est de coutume de faire comme si une solution était toujours possible. Les erreurs des générations antérieures de commentateurs ouvriraient la voie à des relectures de documents profitables, mais il s'agit des restitutions d'inscriptions que rien n'éclaire avec certitude et qui mettent surtout en valeur l'ingéniosité de l'épigraphiste.

2. WATERS, 1975, 385-389 surtout et THORNTON, 1975, 432-476.

3. Il est considéré trop souvent comme le seul témoin vivant des événements et aux premières loges. Comme on verra, il est parfois observé dans les études que s'il a participé, en sa qualité de sénateur (à vrai dire non consulaire), au groupe supposé de ceux qui en 96-97 influençaient les décisions, il ne laisse entrevoir aucune action planifiée en faveur de Trajan et peut même paraître surpris. Le *Panegyrique*, écrit a posteriori et révisé, tend surtout à convaincre et à se convaincre que l'empire a évité des maux redoutés en instituant Trajan.

4. KIENAST, 2004, 120-124 (qui propose le 28 avec un point d'interrogation).

Le 18 septembre 96 à l'heure de la sieste⁵, Domitien fut victime d'un complot et mourut assassiné dans sa chambre. Nerva fut proclamé empereur par le sénat. On ignore tout de ceux qui décidèrent le crime perpétré par des dépendants préposés à la chambre. Les protagonistes n'étaient que des exécutants et l'on ne peut pas identifier qui agissait réellement par leur truchement, certainement des sénateurs favorables au choix de Nerva comme successeur. On n'en sait pas beaucoup plus. On se demande si la désignation de Nerva fut le fruit des événements ou si elle avait été arrêtée avant même le meurtre. On ne nota pas non plus de mouvement d'hostilité déclarée susceptible de s'amplifier rapidement. M. Cocceius Nerva, âgé de 66 ans, originaire de Narnia en Étrurie, s'efforça d'apaiser les tensions nées à la fin du règne précédent et tenta de faire prévaloir la sérénité sur la crainte⁶. À une date non précisée, Nerva dut faire face au mécontentement accru des cohortes prétoriennes restées fidèles au souvenir de Domitien⁷. Rien ne laissait prévoir une décision concernant la succession cependant et le nom de Trajan n'est pas prononcé avant la désignation au Capitole le 27 octobre. Que faut-il conclure ?

Divers témoignages offriraient apparemment des indices convergents d'un malaise politique consécutif à l'assassinat de Domitien et à la personne même de Nerva dont l'autorité n'était pas acceptée unanimement. Les tentatives empiriques plus ou moins récentes pour faire dire à Pline le Jeune (et quelques autres) ce qu'il avait en tête quand il soulignait que le choix de Trajan avait mis fin aux menaces qui pesaient sur le pouvoir de Nerva ne rencontrent aucune explicitation dans la tradition. La concurrence invoquée de M. Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus, plutôt que de Iavolenus Priscus, ouvrant sur une « guerre civile » larvée ou avortée, on ne sait⁸, constitue une tentative pour combler un vide dont on ignore l'ampleur. Un doute s'installe cependant à lire les démons-

5. Suétone, *Dom.*, 16, 5-7 parle de la cinquième heure redoutée (le souvenir de César ne semble pas totalement étranger à l'anecdote qui n'est pas nécessairement fiable) mais la suite du récit ne contredit pas que le crime eut lieu un peu plus tard ; Dion, 67, 17, 1 (d'apr. Xiphilin) parle de la sieste de l'après-midi.

6. Dion, 68, 1 sur les mesures et l'attitude de Nerva. Suétone, *Dom.*, 23 dit que sa mort fut accueillie *populus indifferenter, miles gravissime*. Aur. Victor, *Hist. Abr.*, 11, 9-10, évoque l'attitude séditieuse des soldats et le deuxième préfet du prétoire Petronius Secundus, mêlé au complot, fut exécuté (d'apr. Jean d'Antioche, frag. 110 M, l. 1-6, qui mentionne un ordre de Casperius Aelianus).

7. Voir la note précédente et aussi au printemps 97, chez Cassius Dion 68, 3, 2, le complot avorté de C. Calpurnius Piso Crassus Frugi Licinianus, dont les motivations ne sont pas claires, mettant en cause un descendant du grand Crassus qui était en outre un héritier des *Calpurnii Pisones*.

8. ALFÖLDY, HALFMANN, 1973, = *Chiron*, 3, 1973, 331-374.

trations. S'agit-il bien d'un risque de guerre fratricide dont l'inspiration paraît dériver des événements de 68-69 plus que des documents eux-mêmes ou bien l'énigme ne tient-elle pas davantage à l'émergence soudaine de Trajan dont Pline le Jeune a positivement brouillé et le portrait et l'avènement ?

Les faits sont lus et interprétés ordinairement à l'aune de conceptions issues des recherches prosopographiques depuis un siècle et de la modélisation du problème de la succession impériale considérée comme un échec d'Auguste. La mise en exergue d'un rival de Trajan, M. Cornelius Nigrinus Curvatus Maternus, ou un autre, combine les deux démarches et reçoit un crédit renforcé pour cette raison. Dans ce prolongement, les événements de 96-97 surviendraient à cause d'un mauvais empereur, Domitien, qui s'appuyait sur des groupes de sénateurs nouveaux et d'origine provinciale pour contrebalancer l'influence des vieilles familles hostiles⁹. Celles-ci pesèrent peut-être pour imposer Nerva, ce que l'on ignore et ne paraît pas à beaucoup essentiel, dans la mesure où le renouvellement des familles et les aléas des parcours individuels depuis Vespasien avaient modifié la concurrence au sein même de l'assemblée. Le vide documentaire a induit l'émergence historiographique d'un sénateur qui est considéré comme un faiseur d'empereur, L. Licinius Sura, malgré l'absence de toute allusion en ce sens et sur son rôle éventuel chez Pline le Jeune et chez Cassius Dion ou ailleurs¹⁰. Comme on verra, le lien de Sura avec les provinces ibériques est pour beaucoup dans cette hypothèse.

Les textes attirent l'attention sur deux moments essentiels : le rôle des prétoriens du préfet Casperius Aelianus, rappelé à cette fonction par Nerva et décidé à punir les assassins de Domitien¹¹, et l'attitude des armées provinciales inséparable du gouvernement de Germanie Supérieure de Trajan et de l'*amplissimus et famosissimus exercitus ad orientem* commandée, selon Pline, par un sénateur soupçonné, sur la foi de *rumores*, de vouloir entraîner dans une aventure des soldats au bord

9. Pour un aperçu utile voir la synthèse et la bibliographie de DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 5-9 et 287-312 particulièrement.

10. Sur son rôle et la chronologie : ECK, 1985, 155-156 (à la suite de Syme), mais la légation de la Germanie inférieure peut être mise en doute au profit d'une légation de légion selon DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 496-502. Les lettres de Pline 4, 30 et 7, 27 qui lui sont adressées ne relèvent pas de la politique mais de phénomènes naturels (la source du lac Larius) ou paranormaux (les fantômes) qui placent Sura parmi les savants indépendamment de l'amitié plus tardive avec Trajan qui lui rendit des honneurs exceptionnels à sa mort en 108 (Cassius Dion, 68, 15-16).

11. Cassius Dion, 68, 3, 3 et *supra* n. 7. *Ad orientem*, défini à partir de Rome, n'apporte que peu de précisions et c'est l'idée d'armée importante qui a convaincu qu'il s'agit de la Syrie, malgré l'absence de campagne de Domitien contre les Parthes (plus porté vers le Danube et les Daces) et malgré le calme régnant dans la région à ces dates.

de la sédition¹². Cassius Dion, associé au *Panegyrique*, ne laisse aucun doute sur le mécontentement des prétoriens envers Nerva pressé ainsi de régler sa succession rendue nécessaire par son âge¹³. Nerva proclama comme son héritier, au Capitole, Trajan, absent de Rome, qu'il adopta. Un témoignage tardif de Cedrenus¹⁴, complété par le titre triomphal de *Germanicus*¹⁵, suggère que l'événement à l'origine de l'acte officiel fut la nouvelle de la victoire militaire de Trajan en Pannonie sur les Suèves¹⁶. Toutefois, on vient de le dire, un passage d'une lettre de Pline est souvent invoqué pour souligner l'existence d'une crise militaire plus importante qui couvait par la faute d'un commandant d'une armée *ad orientem* que l'on identifie à la garnison de Syrie, susceptible sans doute d'entraîner d'autres armées provinciales. L'identification du légat provincial de haut rang a donné lieu à propositions diverses dont la plus récente a rencontré des échos positifs en nommant un « espagnol¹⁷ » de *Liria* : M. Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus¹⁸. Il ressort de ces travaux que le chevalier de *Liria Edetanorum* devenu préteur et ayant accédé à la prestigieuse légation de Syrie avait de nombreux mérites pour pouvoir rivaliser avec Trajan en dehors des titres de gloire obtenus dans les guerres daciques au service de Domitien. Quoi qu'il en ait été, si crise il y eut, elle n'alla pas à son terme et l'on ne possède pas d'indices sur une intervention de Nigrinus pour contrecarrer les choix de Nerva et du sénat en faveur de Trajan. L'adoption de M. Vlpianus résulte des témoignages de Pline et de Dion¹⁹. Pline ajoute : *Simul filius, simul Caesar, mox imperator et consors tribuniciae potestatis*²⁰. Trajan reçut donc, en qualité de César, à titre viager les deux pouvoirs fondamentaux à égalité avec Nerva : l'*imperium* et la *tribunicia potestas*. À la mort de Nerva survenue le 27 janvier 98, Trajan César devint Auguste²¹.

12. Pline le J., *Epist.*, 9, 13, 11. On observe que l'*exercitus* de Trajan en Germanie est aussi présenté comme *fortissimus, amplissimus, amantissimus* (*Panég.*, 9, 2).

13. Cassius Dion, 68, 3, 3-4. Aur. Victor, *Hist. Abr.*, 12.

14. Cedr. 1, p. 433, 20-434, 2B = Loeb, vol. VIII, p. 364, n. 2.

15. Sur le titre *Germanicus* de Trajan : Pline, *Paneg.*, 9, 2-3 (voir note suivante) et KIENAST, 2004, 123 qui le date du mois de novembre 97, sans autre précision.

16. Pline, *Paneg.*, 8, 2 : *Adlata erat ex Pannonia laurea* ; en outre, 9, 2 : *eidem cum Germaniae praesideret, Germanici nomen hinc missum* ? Voir aussi ECK, 1985, 45-46 et DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 514.

17. C'est l'adjectif utilisé dans l'historiographie contemporaine, ce qui n'est pas justifié comme on le verra.

18. En dernier lieu : ALFÖLDY, 2004, 45-62 ; cf. DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, n° 136, 603-606.

19. Pline, *Paneg.*, 5-6 ; Cassius Dion, 68, 3, 3-4.

20. *Paneg.*, 8, 6.

21. César à l'adoption (voir n. précédente), il n'est Auguste qu'après le décès de Nerva. La date du *dies imperii* de Trajan demeure discutée : 27 ou 28 janvier 98, certains fixant même au 25 janvier le décès de Nerva. Voir cependant LE ROUX, 1999, 60, n. 3 en faveur du 28 janvier (voir aussi Annexe).

Les récits reconstitués à partir de la méthode prosopographique mise au point surtout dans le *Tacitus* de R. Syme²² et suivie par ses « disciples » manquent de données datées précises et recourent ainsi à des hypothèses transformées en faits au nom de la vraisemblance et de normes recréées. Comme on le verra, l'érudition, impeccable, n'est pas en question. Le passage aux conclusions d'ordre plus général et à l'interprétation historique sont principalement en cause et réclament, comme toute méthode, un droit d'inventaire dans le but d'aller toujours plus loin dans la compréhension du passé, ici romain et impérial. La prosopographie a pour échelle les générations et pour fondements l'onomastique, l'*origo*, les liens éventuels de parenté et le rang. Outre une part d'inconnu, elle ne saurait figer le temps court à partir de quelques règles non écrites et non transmises par les documents. On doit ajouter que, plus nombreuses qu'on ne le souhaiterait, les inscriptions sont incomplètes et donc restituées avec plus ou moins d'exactitude. Les événements de l'année 97 lui échappent de fait et les spéculations autour des silences supposés des textes de Pline le Jeune ou d'autres ne vont pas par définition dans le sens de la conjoncture romaine.

II. HADRIEN AUGUSTE : SUCCESSION ET IMPRÉCISIONS HISTORIOGRAPHIQUES

À l'autre extrémité de la période 96-117, les intrigues autour du lit mortuaire de Trajan ayant abouti à l'avènement d'Hadrien relèvent en partie d'une version aménagée des événements savamment entretenue. L'état incertain des dossiers documentaires est évidemment aussi en cause. Dans ces conditions, les aspects institutionnels de la succession ne constituent pas l'élément le plus important pour l'étude de la question politique. Dans la perspective d'une réflexion sur la maturité d'un système né avec Auguste, il faut éviter d'attribuer aux empereurs Trajan et Hadrien eux-mêmes des mérites et des choix dont ils ne sont pas avec certitude responsables. L'éclairage approprié paraît être en ce cas, à nouveau, la dimension historiographique, celle qui rend compte des lectures retenues comme reflétant une *communis opinio* que rien ne saurait remettre en question,

22. SYME, 1958, et aussi ID., 1982-1983, 241-263, est emblématique des recherches effectuées depuis plus d'un demi-siècle, ce que renforce la lecture des travaux de G. Alföldy (*supra*). Bien sûr, c'est l'ensemble des études de l'a. qu'il faut consulter (voir par exemple les sept tomes des *Roman Papers* entre 1979 et 1991) pour prendre la juste mesure de la méthode, soucieuse de critères « scientifiques », et de ses limites.

ce qui n'est pas conforme à une discipline revendiquant un approfondissement critique indéfini des réalités du passé.

Il n'y a pas, sur le règne d'Hadrien, la mise en scène d'un Pline le Jeune magnifiant la personne de l'empereur au prix de déformations plus ou moins sincères. L'*Histoire Auguste* joue cette fois le rôle de témoin le plus complet et l'on dispose, comme précédemment, des résumés non négligeables de Cassius Dion, des textes succincts d'Eutrope et d'Aurelius Victor, non exempts de confusions. La phase successorale, en apparence moins compliquée que celle qui conduisit au choix de Trajan, n'en soulève pas moins des interrogations sans réponse tranchée. On ne saurait s'en étonner comme on le verra dans la dernière partie. Le point de départ en est le décès inopiné, mais annoncé depuis quelque temps par une maladie, de Trajan à *Selinus*/Sélinonte en Cilicie. Il avait pris la route du retour à Rome avant de pouvoir entreprendre une nouvelle attaque programmée en Mésopotamie, dans le contexte de la campagne parthique, à l'été 117²³. P. Aelius Hadrianus, âgé de 41 ans, avait été laissé à la tête de l'armée en Syrie²⁴. C'est à Antioche que celui-ci apprit la nouvelle du décès, le 11 août, jour qui devint la date officielle de son *dies imperii*, quarante-huit heures après avoir reçu la lettre signifiant son adoption (*litteras adoptionis*)²⁵. La tradition attribue un rôle essentiel à Plotine qui, décrite comme amoureuse d'Hadrien, avait favorisé sa carrière et se porta garante de sa désignation par Trajan²⁶. Les certitudes sont minces et les rumeurs l'emportent. Le problème tourne autour d'un choix officiel et avéré de Trajan en faveur d'une adoption d'Hadrien ou d'une manipulation en ce sens organisée par Plotine avec l'aval de P. Acilius Attianus le préfet du prétoire et originaire d'*Italica*²⁷ sans omettre la complicité d'Hadrien, lui-même apparenté, il est vrai, à son prédécesseur²⁸. Hadrien

23. Cassius Dion, 68, 33. Les dates, malgré KIENAST, 2004, 128-130 ne sont pas établies ni aisément repérables (voir *infra* n. 34 et Annexe).

24. Cassius Dion, 68, 33, 1.

25. C'est à l'*Histoire Auguste*, *vit. Hadr.*, 4, 6-7 que l'on doit les précisions chronologiques, jugées fiables en général : *Quintum iduum Augustarum diem legatus Syriae litteras adoptionis accepit ... Tertium iduum earundem, quando et natalem imperii statuit celebrandum, excessus ei Traiani nuntiatus est.*

26. Voir SHA, *vit. Hadr.*, 4, 1-7. Cassius Dion, 69, 1, 3, invoque le témoignage de son propre père, Apronianus. Cette mention est unique dans l'ouvrage de l'historien : MOLIN, 2016, 434.

27. Cassius Dion, 69, 1, 1 : ὁ τε Ἀττιανὸς πολίτης αὐτοῦ (de Trajan). Il s'agit bien ici de la même cité (de la même *polis*) et non de la même « province » comme on interprète parfois. Rien ne dit qu'il faille comprendre non plus « municipale » car, à partir du règne d'Hadrien, *Italica* devint une colonie romaine.

28. SHA, cité *supra* ; Cassius Dion, 69, 1, 2. Voir désormais aussi ROMAN, RÉMY, RICCARDI, 2009, 508 -517, n° 2 et particulièrement 510 : Droit : IMP CAES NER TRAIAN OPTIM AVG GERM DAC – Buste lauré, drapé et cuirassé de Trajan, vu de l'arrière, à dr. Revers : HADRIANO

descendait des mêmes arrières grands-parents que Trajan et épousa Sabine, la petite-nièce de Trajan²⁹.

Malgré des signes antérieurs d'estime et d'affection (*amor*) envers Hadrien, Trajan n'avait pas, semble-t-il, arrêté définitivement son choix. Son décès, relativement brutal, loin de Rome ouvrit la voie à des discussions et favorisa manœuvres et spéculations. Cassius Dion affirme que Trajan n'avait pas adopté Hadrien³⁰ et Aurelius Victor souligne que Trajan avait sollicité Hadrien parce qu'il était son *ciuis propinquusque*³¹. Déjà Cassius Dion accordait du crédit à l'origine commune de Trajan et Hadrien associée à une forme de parenté³². Le rôle de Plotine est toujours présent sans être vraiment précisé, même si elle est accusée d'avoir signé les lettres au sénat à la place de Trajan et si elle avait accrédité qu'Hadrien était l'héritier testamentaire de l'empereur défunt. Parmi les rumeurs ou les versions incontrôlables, on note que l'*Histoire Auguste* fait état d'autres candidats qui rendraient compte des hésitations de Trajan : Neratius Priscus, le juriste, est cité mais il est dit également que Trajan aurait eu l'intention de ne pas choisir et de laisser le sénat nommer ou celui qui lui conviendrait ou puiser dans la liste que Trajan aurait fait adresser à l'assemblée³³. Hadrien lui-même était à Antioche, nous l'avons dit, en qualité de légat d'Auguste de rang consulaire de la province de Syrie. La mort de Trajan datait probablement du 9 août et Hadrien adopta le 11 août pour son jour anniversaire (*dies imperii*) parce qu'il n'avait été informé du décès que deux jours plus tard³⁴. La tradition ne s'est pas fait faute de remarquer en écho que Trajan avait été mis au courant que Nerva l'avait adopté par Hadrien qui accourut pour être le premier à saluer le nouvel empereur en son nom et au nom de ses soldats³⁵.

TRAIANO CAESARI – Buste lauré d'Hadrien à dr., avec une draperie sur l'épaule gauche. Le titre de César [aussi celui de Trajan après son adoption par Nerva, *supra* n. 21] témoignerait en lui-même de l'adoption officielle mais l'émission de cette monnaie, à Rome ou à Antioche, constitue, selon les auteurs, une falsification documentaire à l'initiative de Plotine, destinée à imposer l'adoption d'Hadrien.

29. SHA, *vit. Hadr.*, 1, 1. Le père d'Hadrien est dit *consobrinus* de Trajan.

30. Cassius Dion, 69, 1, 1. Il ajoute : ἤν μὲν γὰρ πολίτης αὐτοῦ καὶ ἐπετροπέυθη ὑπ' αὐτοῦ, ce qui veut dire que Hadrien avait été placé un temps juridiquement sous la tutelle de Trajan, ce que confirme SHA, *vit. Hadr.*, 1, 4 en mentionnant une cotutelle de Trajan et d'Attianus.

31. Aur. Victor, *Hist. Abr.*, 13, 11.

32. Cassius Dion, 69, 1, 1. L'*origo* l'emporte ici sur la *natio*, Rome pour Hadrien.

33. SHA, *vit. Hadr.*, 4, 8-9. Il s'agit d'un avatar des débats récurrents et de nature idéologique sur les mérites comparés de l'adoption et d'autres formes de succession (héritéité ou désignation de son vivant par l'Auguste régnant).

34. Sur la chronologie, non avérée aux jours près, KIENAST, 2004, 123 donne le 7 ? août mais, p. 128, retient le 11 août pour le *dies imperii*.

35. SHA, *vit. Hadr.*, 2, 6.

La première titulature d'Hadrien, attestée en 117 par les monnayages initiaux de Rome et par un papyrus daté du 25 août, contenant une correspondance envoyée par le préfet Rammius Martialis au stratège du nome d'*Oxyrhinchos*, doit être en outre versée au dossier³⁶. La titulature, dans un ordre différent sur la monnaie et dans la lettre, comporte les mêmes éléments, ici en Égypte : *Imperator Caesar Traianus Hadrianus Optimus Augustus Germanicus Dacicus Parthicus*, ce qui indiquerait la volonté du nouvel empereur de reprendre les titres complets de son prédécesseur mais n'eut pas de suite. R. Haensch insiste sur le caractère non officiel de la lettre du préfet, de nom abrégé, et préfère pour ce motif y voir la main de Plotine et non celle d'Hadrien lui-même (M. Heil)³⁷. Le problème du rôle exact des protagonistes et d'une manœuvre arrêtée ou non autour du lit de mort de Trajan n'en est pas définitivement résolu. Dans tous les cas, seule compterait la volonté de légitimer Hadrien. Celui-ci n'a par ailleurs pas cherché à imiter Trajan pas même en temporisant et en ne venant pas immédiatement à Rome³⁸. Nous avons trop peu de témoignages sur le contexte et les événements du mois d'août 117 en Orient³⁹, à Rome ou dans le reste de l'empire. Trajan était resté sur le Rhin et le Haut-Danube pour des motifs qui restent informulés dans les documents. Pline le Jeune suggère une attitude réfléchie, observée dans le but de s'assurer de la discipline dans les camps, toujours prêts à s'agiter à l'arrivée d'un nouvel Auguste⁴⁰. Rien ne permet de considérer que Trajan, par crainte, ait attendu que la situation s'apaise à Rome et dans l'empire avant d'y revenir seulement vers la fin de l'année 99. À suivre le résumé de Cassius Dion, Hadrien avait pris contact avec le sénat par lettre et, après ses premières mesures, alla rendre hommage aux *ossa* de Trajan que Plotine, Matidie et le préfet Attianus convoyèrent vers Rome par bateau pour qu'ils soient déposés dans la chambre à la base de la colonne du *forum Traianum*. Hadrien rentra à Antioche puis fit

36. Denier de Rome : *RIC II* ; *P. Oxy.* LV 3781 (la lettre adressée par le préfet Rammius Martialis était en grec). Cf., dans le volume, les contributions de M. Heil et de R. Haensch qui divergent sur les rôles respectifs de Plotine et d'Hadrien comme on va le voir.

37. Il n'y a pas de mention du document auquel réagit la lettre de Martialis et l'on ne sait pas s'il était rédigé en latin ou en grec.

38. Serait-ce un indice qu'Hadrien, incertain en raison d'une adoption discutée, aurait retardé son retour à Rome et par là même la mise en action des procédures d'investiture ? Plotine pouvait seulement préparer l'investiture mais n'avait aucun moyen de l'enclencher en l'absence d'Hadrien. Trajan, absent de Rome, avait été adopté à Rome même auparavant.

39. Les révoltes des communautés juives qui ont contribué aussi au repli de Trajan ne sont jamais évoquées s'agissant de la succession et d'une urgence quelconque au mois d'août 117.

40. Pline le Jeune, *Panég.*, 18-19. Les avènements ont auparavant été tous marqués sans exception par des réactions plus ou moins précoces et vives des soldats qu'il fallait se concilier en raison de l'absence de procédure claire, voulue par Auguste, pour le choix du successeur.

route non par mer mais par l'*Illyricum*⁴¹. Il arriva à Rome bien après l'inauguration de son deuxième consulat le 1^{er} janvier 118, soit en juillet (Annexe). Trajan admis à célébrer un triomphe avait tardé davantage.

Les faits sont imprécis et il est hasardeux d'en tirer une quelconque conclusion sur l'état des esprits dans l'empire et sur l'existence de crises militaires. Le changement de titulaire du pouvoir s'accompagnait toujours d'une période de temporisation, dont Auguste avait donné l'exemple, en fonction de la personnalité de l'empereur et de l'accueil de sa nomination. L'historiographie antique et les études modernes soulignent les limites de nos connaissances et de nos curiosités s'agissant pourtant d'épisodes jugés essentiels de l'histoire impériale romaine associés à l'élévation d'Hadrien (voir Annexe). En dehors des circonstances du décès de Trajan et des agissements de l'entourage pour promouvoir Hadrien, l'épisode de 117 n'est pas moins riche d'enseignements que celui de 97. Toutefois, leur analyse conjointe contribue à mieux prendre la mesure de la succession impériale dans un contexte où il n'y avait ni enfants ni membres même éloignés de la famille pouvant prétendre sans obstacle à l'empire⁴².

III. UNE SUCCESSION IMPÉRIALE À DÉCHIFFRER : LINÉAMENTS POUR UNE RÉFLEXION RENOUVELÉE

Si l'on se reporte aux interprétations dominantes relatives aux avènements de Trajan et d'Hadrien, on se rend compte que l'historiographie conserve ancrée l'empreinte d'une lecture plinienne et optimiste s'agissant de l'inauguration d'une phase particulièrement heureuse de l'histoire impériale sous l'égide de ce que l'on désigne improprement comme la dynastie des Antonins⁴³. La première explication de ce qui serait une « réussite » tiendrait au caractère et au style des empereurs, attentifs au sénat et aux citoyens en rupture complète avec les empereurs-tyrans dont Domitien avait été le dernier avatar. Ils avaient été adoptés pour leurs qualités et n'étaient pas devenus empereurs sans en avoir les mérites autrement que par héritage familial. Sous cet éclairage, on a expliqué, depuis T. Mommsen, le choix de la date du 10 décembre pour le renouvellement de la

41. SHA, *vit. Hadr.*, 5, 1-10.

42. L'accent doit ainsi être mis sur chaque avènement, indépendamment des précédents, malgré les apparences d'une continuité procédurale formelle.

43. Les Anciens appelaient de ce nom les empereurs qui portaient le surnom *Antoninus*, soit la lignée d'Antonin à Élagabal.

tribunicia potestas impériale par un esprit « républicain » qui seyait à Trajan (voir Annexe). Une deuxième opinion partagée due au départ aux travaux de R. Syme⁴⁴, prolongés par divers auteurs depuis⁴⁵, tient à ce qu'il faudrait appeler l'influence des « Espagnols » fondée sur le dynamisme des élites provinciales porté par la croissance économique des provinces d'Espagne à partir du début du I^{er} siècle⁴⁶. Ce n'est donc pas un hasard si Trajan et Hadrien sont des empereurs d'Espagne, voire selon certains, « Espagnols », qui traduisent et reflètent une puissance économique nouvelle qui prenait sa source dans les provinces Ibériques et se maintenait par cet enracinement. On ajoute que l'apogée de l'influence des Espagnols se situe sous Trajan et dans une moindre mesure sous Hadrien. Il faudrait créditer ces groupes dynamiques d'une idéologie conservatrice favorable à l'armée et à la conquête et leur attribuer le modèle de l'empereur modéré⁴⁷.

Les conséquences en sont importantes. La place accordée à Sura dans l'entourage de Trajan par Cassius Dion et par Aurelius Victor⁴⁸, mise en regard du rôle de Sénèque, de la notoriété de Martial et du poids d'Acilius Attianus ont concouru à asseoir cette idée de la domination romaine des *Hispani* commencée avec les *Balbi* protégés par César et épanouie sous les Flaviens avec l'aval de Vespasien et dans une certaine mesure de Domitien lui-même, comme tendrait à le dire l'exemple de M. Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus. Sans cette lecture « philohispanique » admise communément, l'idée de faire de Nigrinus le gouverneur de Syrie rival de Trajan n'aurait peut-être pas vu le jour.⁴⁹ On ne peut pas négliger en effet que Nigrinus était d'origine équestre⁵⁰, issu du municipe de *Liria* des Édetans dans la province d'Espagne Citérieure et qu'il n'est titulaire, à ce jour, que d'hommages locaux sachant encore que les textes des historiens anciens ne le mentionnent jamais au cours de la période postérieure à

44. Voir SYME, 1958.

45. Parmi les disciples avoués, on compte G. Alföldy, W. Eck, A. R. Birley pour s'en tenir à ceux qui ont marqué durablement les études sénatoriales romaines.

46. C'est en particulier la lecture retenue par DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 191-193 par exemple. On notera que R. Syme considère que, plus que l'Espagne proprement dite, ce furent les liens noués à Tibur, où la présence des sénateurs d'origine hispanique était abondante, qui expliquent leur rôle présenté comme décisif et illustré par le choix de Trajan.

47. Bilan formulé avec clarté dans DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 313-317, qui reflète l'esprit des bibliographies les mieux établies.

48. Cassius Dion, 68, 9, 2 et 15-16. Aur. Vict., *Hist. Abr.*, 13, 8.

49. Voir *supra* n. 8 et 18 et DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 603-606, n° 136.

50. Il est *adlectus inter praetorios* de Vespasien et Titus : *CIL*, II, 3783, 3788 (= II², 14, 124) et 6013 (= *AE*, 1973, 283).

la mort de Domitien ni ensuite. Le silence de Pline sur l'identité du gouverneur *ad orientem* – la province de Syrie est probable⁵¹ – jugé « séditieux » réclame une prudence égale à celle dont il fait lui-même preuve en évitant de désigner un responsable de troubles d'existence incertaine et seulement possibles. L'argument des décorations octroyées à Nigrinus par Domitien au cours des guerres danubiennes leur confère une signification probablement exagérée surtout pour des récompenses émanant de Domitien⁵². Elles ne sont pas décisives pour désigner des qualités militaires exceptionnelles du personnage distingué et ne sont pas traitées comme telles dans la documentation. Sans doute traduisaient-elles un comportement exemplaire à un échelon donné lors d'une campagne militaire, mais elles ne rendent pas le titulaire responsable de la victoire qui demeura celle de Domitien soulignant ainsi qu'il était présent et que son regard décuplait le courage de ses « *comites* » qui n'en devenaient pas pour autant des *capaces imperii*, ce qui les aurait désignés à la vindicte impériale⁵³.

Le choix de Cornelius Nigrinus est d'autant moins le seul possible que la date de son gouvernement de Syrie n'est pas certaine et n'est choisie que pour servir l'identification d'un rival supposé lui aussi d'origine hispanique. La démonstration se double en effet d'une ambiguïté gênante qui perdure dans la littérature historique, celle d'une communauté géographique provinciale pourtant étrangère à l'aristocratie romaine et aux pratiques d'époque impériale. On note immédiatement que Licinius Sura n'est jamais défini comme compatriote de Trajan ni comme *Hispanus*⁵⁴. Chez Aurelius Victor et Cassius Dion, il fait seulement partie des *amici* de l'empereur⁵⁵. Il était pourtant originaire d'une famille d'*Hispania*⁵⁶. Il n'a sans doute pas été prêté suffisamment attention à Cassius

51. En raison d'une armée importante, mais d'autres solutions sont sans doute admissibles en pensant aux régions danubiennes englobées dans l'est romain à cette époque. La Syrie participe d'une « modélisation » convenue comme on le verra.

52. Cf. MAXFIELD, 1981, 145-157, qui montre que les normes ne se fixent qu'avec Vespasien en termes de types de décorations consenties. Surtout, la gloire militaire pouvait être obtenue à différentes étapes de l'activité et n'avait pas la même signification qu'un consulat ou une légation de province : voir particulièrement le tableau p. 148 et p. 150-151. La présence de l'empereur sur le terrain de l'expédition avait de l'influence mais ne définissait pas un *vir militaris*.

53. Les guerres daciques de Domitien n'ont pas abouti à la victoire complète de l'empereur.

54. Voir DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 496-502, n° 50.

55. Aur. Vict., *Hist. Abr.*, 13, 8, présente Sura comme *familiaris* (ce dernier terme désignait un intime et non un membre de la famille) ; Cassius Dion, 68, 15, 4 dit *φίλια και πίστις* pour caractériser leur relation, ce qui revient au même que *familiaris* en latin.

56. DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 496-502, n° 50. On observera que R. Syme n'a jamais utilisé la notion de « clan hispanique » due à ÉTIENNE, 1965, 55-85.

Dion lorsqu'il assure qu'Hadrien ne fut pas adopté par Trajan dont il n'était qu'un simple concitoyen et son ex-pupille⁵⁷. Au sujet de l'adoption par Nerva, Dion ajoute que les aptitudes personnelles l'avaient emporté sur l'origine et l'extraction non italique car la vertu valait mieux que la *patris*⁵⁸. Il ne s'agit donc pas de secteurs géographiques mais de communauté politique, de cité dont on était originaire. L'identité provinciale ne comptait pas. On le comprend, une communauté à plus forte raison « espagnole » n'avait aucune raison de voir le jour et de constituer un groupe de pression influent. Ce qui lia Trajan, Sura et les autres fut l'estime et le respect mutuel fondés sur des qualités personnelles dignes d'être mises au service de l'empire. Nigrinus, en ce sens, ne fut pas un rival espagnol d'un autre espagnol. Venu de Liria et de l'ordre équestre, ami de Domitien il n'avait pas de points communs avec Trajan. Le sentiment hispanique chez des sénateurs originaires de cités situées dans des provinces différentes n'avait pas de fondement et n'entraînait dans aucune forme de rivalité exprimée. On comprend mieux pourquoi Trajan et Hadrien passaient pour Romains de Rome plus que pour des citoyens d'*Italica* qu'ils étaient par *origo* au sens juridique⁵⁹.

La « modélisation » des historiens implique une deuxième difficulté au sujet de l'avènement de Trajan. Sans que les documents y fassent expressément référence, on se fonde sur le fait qu'un éventuel rival de Trajan se soit trouvé à la tête de la puissante armée de Syrie (*ad orientem*) pour imaginer un scénario semblable à celui de 68-69 alors qu'il paraît évident, à lire la tradition, que tout avait été fait pour ne pas retomber dans la guerre civile qui n'eut d'ailleurs pas lieu. Nerva même âgé était plus jeune que Galba et se trouvait à Rome et non à la tête d'une province militaire. Néron et Domitien, morts sans descendant issu de leur lignée, étaient deux « tyrans » aux yeux du sénat et la succession ouverte appelait une solution inédite par la force des choses. L'échec militaire

57. Cassius Dion, 69, 1, 1-2.

58. Cassius Dion, 68, 4, 1. Ce passage inattendu (même s'il s'agit du résumé byzantin) sur l'origine Ibérique et sur *Italica* à propos de Trajan paraît refléter une incertitude, et jamais levée, incluse dans le nom d'*Italica*, la cité d'origine (au sens de l'*origo*) de l'empereur appelé par Nerva. La vie d'Hadrien, SHA, 12, 4 pourrait offrir un écho postérieur sur les manipulations politiques autour d'*Italica* par le biais du fameux passage sur les *Italici* qui refusaient *ioculariter* le *dilectus* organisé par Hadrien à Tarragone. Toutefois, malgré CHASTAGNOL, 2014, on ne traduira pas *Italici* par les « gens d'Italica » car le mot adjectif aurait été *Italicensis* en ce cas. Cf. l'édition CUF, p. 31, qui retient les habitants de « droit italique » ce qui n'est peut-être pas la seule autre hypothèse possible.

59. DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 512-514, n° 59 indique comme certain le lieu de naissance, à savoir *Italica* ; elle rappelle que les datations des charges et du parcours du père de Trajan ne sont pas exemptes de difficultés ni d'imprécision.

de Galba devenu empereur malgré la défaite de son camp avait provoqué l'intervention des armées de Germanie puis d'Orient, ce qui est bien connu⁶⁰. La révolte des prétoriens d'Othon avait suivi l'adoption de Pison, âgé seulement de 30 ans, pour succéder à Galba qui n'avait pas, ce faisant, mis fin à la révolte des soldats vitelliens hostiles à un empereur qu'ils estimaient avoir vaincu. Sur le plan militaire, les deux concentrations provinciales les plus importantes étaient toujours celles de Germanie et d'Orient. La position de Trajan en Germanie fut ainsi un élément du choix par Nerva mais non une garantie de succès. Le rythme des événements de 68-69 fut très différent de celui de 96-97, sans rappeler que Galba fut assassiné mais non Nerva. Nous l'avons vu, la crainte d'une nouvelle guerre civile conduisit les sénateurs romains à reproduire un schéma possible identique à celui des quatre empereurs. Il réagissaient aux rumeurs et se laissaient guider par une terreur imaginaire. Trajan, âgé de 43-44 ans, était dans la force de l'âge et était le fils d'un sénateur consulaire, devenu patricien par les soins de Vespasien et Titus, que ses attaches provinciales défavorisaient aux yeux de certains sénateurs romains et italiques privés toutefois de solution de rechange⁶¹. Enfin, ce n'est pas Domitien mais sans doute Nerva qui nomma Trajan en Germanie⁶².

Rien ne s'oppose à une transition finalement maîtrisée par Nerva qui put imposer aux prétoriens et aux armées la personne de Trajan dont on ne fera pas pour autant un *vir militaris*⁶³. L'expression à caractère sociologique et supposé officiel est une création de l'érudition moderne et l'on ne saurait se fonder sur les guerres daciques puis parthiques pour définir Trajan et la perception que l'on en avait avant même son arrivée au pouvoir⁶⁴. Un sénateur de haut rang ou un empereur ne pouvait pas se désintéresser de l'armée et de la guerre

60. En dernier lieu, COSME, 2012, 44-51 en particulier.

61. Nigrinus, né d'une famille de notables locaux de *Liria* des Édétans et issu de l'ordre équestre, pouvait encourir, en qualité d'*homo novus*, le reproche d'une ambition injustifiée comme candidat à l'empire en l'absence d'une noblesse acquise depuis longtemps et source de *dignitas*.

62. Pour les arguments et l'accord des spécialistes sur le gouvernement en Germanie et non en Mésie (Syme) : DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 512-514, n° 59 (surtout n. 439).

63. Sans Pline le Jeune, on ne saurait rien de ses débuts et ni Pline ni les historiens postérieurs ne vont dans ce sens en dehors du fait que Trajan fut soucieux de renouer avec la grandeur de l'empire conquérant.

64. Pourtant, malgré l'absence de témoignages anciens, l'idée perdue d'un Trajan incarnant ce type de personnage de haut rang voué au service de l'empire. CAMPBELL, 1975, 11-31, a montré que l'expression *vir militaris* utilisée – plutôt négativement – chez Tacite s'appliquait à diverses catégories d'officiers. Dans ces conditions, son usage est circonstancié et ne correspond pas exactement à une réalité sociale et politique avérée.

mais aucune spécialisation n'est prouvée ni ne résulterait de règles prosopographiques insuffisamment démontrées⁶⁵. L'intervention possible de Licinius Sura n'est toutefois pas sûre⁶⁶. Toutes ces approximations et déformations culminent, semble-t-il, s'agissant de Trajan dans l'interprétation du « renouvellement » de la puissance tribunicienne au 10 décembre dont on ne possède aucune preuve malgré T. Mommsen⁶⁷. D'une part, l'empereur Auguste n'a daté sa puissance tribunicienne qu'à partir de 23 av. J.-C., d'où la constatation que le jour inaugural se plaçait entre le 25 juin et le 1^{er} juillet. Tibère l'a renouvelée le 19 août avant de revenir à la date augustéenne puisqu'il avait revêtu ce pouvoir dès 4 apr. J.-C. en même temps que son père adoptif. Les successeurs ont observé la règle de la coïncidence avec l'avènement. Trajan prit comme point de départ du comput le 28 janvier, au plus tard en 98, quand il devint seul empereur⁶⁸. Hadrien ne modifia pas la règle et, après une période d'hésitation, renouvela sa puissance tribunicienne chaque année au 11 août lequel correspondait aussi au *dies imperii*. Ce n'est pas avant l'association de Marc Aurèle au pouvoir par Antonin le Pieux que se produisit l'ajout d'une puissance supplémentaire que signale Cassius Dion à son époque comme intervenant le 10 décembre suivant l'avènement⁶⁹. Ce fut à l'occasion de l'association à la *tribunicia potestas* du César Marc Aurèle en 147. Le choix du 10 décembre soulignait non pas le caractère républicain

65. CAMPBELL, 1975, 11 insiste sur le fait que les soldats et les officiers subalternes recevaient cette qualification dans les *Annales* et les *Histoires*. Il ne s'agit pas seulement de rappeler que des Romains, à tous les échelons de l'armée et de la société, éprouvaient une attirance plus marquée que d'autres pour la *res militaris* mais d'observer que ces manifestations étaient surtout liées aux circonstances et à la conjoncture sans négliger que le goût ne suffisait pas alors que le pouvoir et l'administration n'en avaient tiré aucune règle générale.

66. Cf. *supra* n. 10. Il n'est pas certain non plus que Sura ait été maintenu en Germanie en 97 : voir, avec la bibliographie, DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 496-502, n° 50.

67. Voir LE ROUX, 1999 : *supra* n. 21 et Annexe.

68. L'hésitation est encore de mise pour certains entre le 25, le 27 et le 28 janvier en l'absence d'un document explicite. Trajan avait revêtu la puissance tribunicienne au moment de son adoption à la fin octobre, mais, contrairement à ce qui est encore soutenu parfois, ni Nerva ni Trajan n'ont ajouté une nouvelle puissance tribunicienne le 10 décembre suivant (voir aussi la note suivante).

69. Cassius Dion, 53, 17, 10. On peut verser au dossier la notation de Tacite, *Ann.*, 3, 57 indiquant que M. Silanus avait suggéré sous Tibère de remplacer la datation consulaire des monuments officiels par la datation tribunicienne, ce qui resta sans effet. Contrairement à LE ROUX, 1999, *supra* n. 21, 58-59 il n'y a aucune progressivité décelable, notamment de la part de Trajan et Hadrien ni même d'Antonin à son avènement. Hadrien s'en est tenu à son *dies imperii* officiel du 11 août. Les monnaies comportent des contradictions qui ne sont pas forcément inexplicables (voir Annexe). RÉMY, 2005, 124-125 rappelle les risques de confusion. Sur la titulature d'Antonin le Pieux, LE ROUX, 65 retient sans motif la date de l'adoption et non le jour de l'avènement à savoir le 10 juillet 138.

mais le caractère monarchique du pouvoir en dissociant définitivement consulat et années régnales et en offrant une limite stable à l'action impériale pour mieux souligner aussi l'efficacité de l'association⁷⁰.

Pline le Jeune a paru justifier la lecture moderne d'un débat non tranché entre une succession favorable à l'adoption et le choix de l'hérédité familiale, préférée des armées⁷¹, dont Trajan serait un point de départ paradoxal⁷², Hadrien continuant la pratique si heureusement inaugurée de la désignation du meilleur. Quoi qu'il en ait été, les informations relatives à la monarchie romaine ne marquent aucune rupture ou changement de style reflétant un nouveau régime et un nouvel esprit. La mort violente de Néron avait attiré l'attention sur le rôle possible et toujours essentiel des soldats en cas de non disponibilité d'un membre de la *domus Augusta* capable d'assurer la continuité du pouvoir. Depuis 68, comme l'a écrit Tacite en évoquant les *arcana imperii*, les prétoriens ne sont plus maîtres des événements malgré la nécessité pour le prétendant d'aller à Rome recevoir l'investiture. Les légions provinciales sont à craindre et imprévisibles en fonction de qui les commande. Il n'est pas contestable que la guerre civile de 68-69 a dicté la recherche prudente, en 96-97, de solutions moins redoutées et pénibles. Mais l'adoption n'a été qu'un instrument déjà préféré par Auguste comme la méthode la plus souple, autorisant une forme d'élection du successeur du vivant de l'empereur. Nerva a suivi cette pratique, sous la pression du prétoire qui y a poussé et a induit le choix de Trajan dont le père avait

70. Voir l'Annexe. La puissance tribunicienne n'a rien de populaire ni « démocratique » car elle n'est plus dépendante du tribunal de la plèbe ni de ses titulaires. Elle n'est pas l'héritière du pouvoir des tribuns que Cicéron jugeait « né de la sédition pour la sédition ». Trajan ne fait jamais preuve d'esprit « républicain » (si le mot a un sens à Rome sous l'empire : voir Tacite) dans ses échanges avec Pline le Jeune mais de *moderatio*, ce qui veut dire refus d'affronter violemment le sénat, les sénateurs et les citoyens de Rome. La *tribunicia potestas* favorisait le contrôle de la plèbe et non son institution comme interlocuteur privilégié de l'empereur.

71. À moins qu'il se soit seulement agi du refus de la mise à mort violente et arbitraire d'un empereur que les soldats affectionnaient plus que les sénateurs.

72. Voir la bibliographie d'ensemble qui n'a pas totalement écarté l'idée que la question successorale reflétait l'échec d'Auguste que le régime devait supporter jusqu'à la fin ou presque. Il semble plus judicieux de relier le rôle de l'armée aux conditions mêmes de l'installation de l'empire sur les ruines encore fumantes des guerres civiles. Auguste ayant fixé une pratique non écrite au choix d'un successeur dans la *domus* impériale au sens large. Le deuxième siècle, en outre, malgré les apparences a privilégié les parents et les affins pour la transmission de l'*onus* impérial. Comme on verra en Annexe, ce sont les circonstances et non des procédures fixes qui ont décidé des successions. Trajan, doté de qualités militaires exceptionnelles selon les tenants d'un 10 décembre « républicain » et populaire, aurait alors cultivé une contradiction difficile à surmonter.

obtenu le triomphe et mérité des honneurs divins⁷³. Hadrien ne fut pas même adopté et Plotine et l'entourage d'Hadrien firent en sorte d'accréditer une procédure respectant ce qui était devenu l'apparence d'une norme. Comme ce fut toujours le cas, l'empereur romain fut choisi en fonction des circonstances, et non de règles juridiques et politiques strictes, et des hommes aptes ou non à maîtriser la situation. L'investiture qui s'ensuivait apportait au titulaire le cadre légal nécessaire à la reconnaissance de son autorité.

Sous ces éclairages et à la lumière des documents, les avènements de Trajan et d'Hadrien ne doivent pas être interprétés comme des témoins du rôle moteur des « Espagnols » et des provinces ibériques dans le gouvernement de l'empire à la suite des décisions de Vespasien se posant en successeur de Galba⁷⁴. En réalité, le rôle des provinces ibériques fut dû au hasard du gouvernement de Galba en 68, disposant d'une légion, et à un esprit sénatorial hostile à Néron né dans les familles les plus nobles par leur ancienneté. Galba n'a pas su entraîner toutes les *Hispaniae* dans son sillage et son départ puis son échec déplacèrent durablement les regards vers d'autres horizons où se joua le destin de l'*imperium*. Ce n'est que fortuitement aussi que les provinces des Espagnes apparaissent en 96-97. Trajan et Hadrien ne firent rien de particulier pour ces provinces et Hadrien voulut même dissuader *Italica* d'accéder au rang de *colonia*. L'empire de Trajan et d'Hadrien n'était pas devenu un état centralisé ni une monarchie absolue moderne. Ce n'était qu'un conglomérat organisé en provinces hiérarchisées de cités autonomes sources d'*origo* pour les citoyens quel que fût leur statut politique⁷⁵. L'accession de Trajan et d'Hadrien relevait d'autres considérations. Ils furent acceptés et promus pour des motifs complexes qui ne tenaient ni à une cause ni à une autre mais à un ensemble de données qui suggèrent qu'ils étaient dotés de qualités personnelles remarquables, indépendantes d'une origine géographique, et qu'ils disposaient d'appuis suffisants pour fédérer l'empire autour de leur personne, ce à quoi correspondait l'exercice du pouvoir ou *imperium*.

73. DES BOSCS-PLATEAUX, 2005, 470-473, n° 30, avec les références.

74. Ce qui n'est pas démontrable : Galba, et non la province des Espagnes, incarnait l'attachement à une légitimité romaine face à Othon et à Vitellius. Il n'avait reçu l'*Hispania Citerior* que dans le but d'éloigner un représentant prestigieux des vieilles familles que craignait Néron.

75. L'origine provinciale est une « création » moderne sans efficacité à Rome. La prosopographie devrait ignorer les provinces et ne retenir que les cités d'origine.

ANNEXE

LES PUISSANCES TRIBUNICIENNES ET LE 10 DÉCEMBRE

La question du renouvellement des puissances tribunicienes de Trajan au 10 décembre continue à soulever des questions que S. Follet a mises en lumière, récusant et la proposition de T. Mommsen, convaincu que le changement attesté par Cassius Dion était bien lié à Trajan, et celle de successeurs plus partagés⁷⁶. Une idée déjà exprimée depuis longtemps commence cependant à faire légitimement son chemin et tend à placer le choix du renouvellement systématique au 10 décembre suivant l'investiture à partir d'Antonin le Pieux en 147. Les discussions ont longtemps été affectées par une perspective trop limitative, à savoir le rôle de la mention des puissances tribunicienes, renouvelées annuellement, dans la datation des inscriptions dites « impériales ». Mommsen avait immédiatement mis en exergue le droit public et les procédures de collation des pouvoirs aux empereurs, ce qui avait appelé le choix de Trajan (qui aurait ajouté une puissance à lire sa dernière titulature) comme promoteur « républicain » de la date du 10 décembre suivant l'avènement pour le comput des années de règne. Une première incertitude, importante pour la période concernée ici, porte sur le moment, *dies imperii* ou *dies comitalis* d'investiture de la *tribunicia potestas*, sachant qu'il n'y avait pas coïncidence entre les deux⁷⁷. Le point de départ augustéen ne facilite pas la conclusion : Octave avait reçu la puissance tribunicienne avant de devenir Auguste, mais ce n'est qu'entre le 25 juin et le 1^{er} juillet 23 av. J.-C. qu'il avait revêtu le pouvoir tribunicien renouvelé fictivement chaque année.

La distinction entre *dies imperii* et *dies comitalis* ne correspond pas toujours à la réalité ni à la satisfaction du titulaire de l'empire comme le soulignent les exemples de Néron et de Domitien⁷⁸. La procédure observée même scrupuleusement ne décrit sans doute pas ce qui se passait réellement et ne doit pas donner au « peuple » plus d'importance qu'il n'en avait effectivement, le *dies comitalis* étant indispensable mais sans contenu politique autre que symbolique. La diversité des cas, le besoin de recourir pour finir à une date fixe au 10 décembre montre que la situation politique et le climat à Rome et dans les armées pesaient au moins autant que le droit. Surtout, il n'a pas été tenu compte des particula-

76. FOLLET, 1976, 43-53.

77. Le *dies imperii* est celui de l'avènement comme Auguste seul pour un adopté ; le *dies comitalis* correspond à la concession de la puissance tribunicienne par le peuple, en principe.

78. KIENAST, 2004, 115 : les *comitia* tribunicien se sont tenus le 30 septembre, le *dies imperii* datant du 14 septembre, jour choisi finalement pour le renouvellement de la *tribunicia potestas*.

rités induites par les adoptions dont aucune ne ressembla vraiment aux autres sur le plan politique et successoral. Aussi, en l'absence de doute sur l'addition par Trajan, Hadrien (mais non d'Antonin) d'une puissance tribunicienne non datable exactement dans les premières années du règne⁷⁹, il convient de regarder sans préjugé la documentation et l'évolution des renouvellements décidés par les titulaires du pouvoir.

Dans le cas de Trajan, le changement s'est opéré du jour de l'adoption (fin octobre) au jour de l'avènement, soit un ajout au 28 janvier (date probable) qui a pu se caler sur l'avènement (*dies imperii*), rétroactivement en fonction des comices dont on ignore tout, soit 98 ou à partir de 99 l'année du retour à Rome. Trajan n'avait pas eu à se justifier sur son adoption par son prédécesseur à la différence d'Hadrien. Celui-ci a également ajouté une puissance tribunicienne, ce que souligne la dernière titulature du Château Saint-Ange (*CIL VI, 984 = ILS 322*), les motivations demeurant obscures de prime abord. On observe que, durant l'année du deuxième consulat (118), les documents ne précisent guère le chiffre des puissances tribuniciennes et qu'en 119 la II^e puissance est accolée au III^e consulat (*CIL VI, 968 = ILS 310*), ce qui signifie, malgré Mommsen, que le renouvellement de la puissance tribunicienne suivait un décompte à partir de 117 dont le point de départ en la circonstance nous échappe. Quoi qu'il en soit, Hadrien a augmenté ses puissances tribuniciennes d'une unité au cours de l'année 119 avec pour point de départ cette fois le *dies imperii* d'août 117, signifiant ainsi qu'adopté il avait régné légitimement et ajouté normalement une puissance tribunicienne à la suite de son octroi officiel (le jour comital). L'arrivée (*adventus*) à Rome en juillet 118 pourrait avoir fourni l'occasion d'un premier renouvellement ponctué par l'adoption du *dies imperii* en 119. Les titulatures d'Antonin le Pieux ne s'opposent pas à une première puissance tribunicienne le 25 février 138, renouvelée à l'avènement le 10 ou le 11 juillet 138 jusqu'à la modification de 147 au 10 décembre en raison de l'adoption de Marc Aurèle et du 900^e anniversaire de la naissance de Rome.

En résumé, la collation de la puissance tribunicienne engendrait, du fait de son caractère formel, des questions difficiles dans le contexte des adoptions,

79. LE ROUX, 1999, 55-58 (avec l'essentiel de la bibliographie) ; voir aussi pour Hadrien, KNOEPFLER, 2006/1, 15-16 qui propose 138 sans doute entre janvier et avril. On rappellera que la documentation n'a pas évolué depuis vingt ans et que l'analyse repose sur les éclairages politiques et leur lecture au plus près des conjonctures impériales. Il n'est donc pas nécessaire de renvoyer ici à chaque fois aux documents qui illustrent la chronologie des renouvellements. La bibliographie est aisément accessible qu'il s'agisse surtout de monnaies ou d'inscriptions et de papyrus.

notamment celles qui précédaient seulement de quelques mois la disparition de l'empereur sans successeur désigné. C'est pourquoi, alors que Trajan et Hadrien y avaient fait face dans des circonstances compliquées et sans doute discutées, Antonin prit prétexte de l'adoption de Marc Aurèle et du 900^e anniversaire de Rome pour statuer officiellement sur la question sans opposition ni accord du sénat autant qu'on le sache : il combina, par l'ajout au 10 décembre suivant, et le jour de l'avènement (*dies imperii*) ou le jour de l'adoption et le jour symbolique des comices tribuniens. Jusqu'à cette date, les empereurs ont directement ou rétroactivement imposé leur *dies imperii* pour leur renouvellement des puissances tribuniennes, Néron constituant un cas particulier qui anticipe sur les hésitations de la période entre Domitien et Antonin avant 147. Avant Antonin, le 10 décembre ne joua aucun rôle et ne rend pas compte des datations des titulatures des inscriptions impériales avant cette date.

BIBLIOGRAPHIE

- ALFÖLDY, G. et H. HALFMANN (1973), *El Edetano M. Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus, General de Domiciano y rival de Trajano*, Valence, 1973 = *Chiron*, 3, 331-374.
- ALFÖLDY, G. (2004), « M. Cornelius Nigrinus Curiatius Maternus : Neues und Altes zum Werdegang eines römischen Generals », *Réma*, 1, 2004, 45-62.
- CAMPBELL, B. (1975), « Who Were the Viri Militares ? », *JRS*, 65, 11-31.
- CHASTAGNOL, A. (2014, rééd.), *Histoire Auguste*, édition bilingue latin-français, Paris (Bouquins).
- COSME, P. (2012), *L'année des quatre empereurs*, Paris.
- DES BOSCS-PLATEAUX, F. (2005), *Un parti hispanique à Rome ? Ascension des élites hispaniques et pouvoir politique d'Auguste à Hadrien (27 av. J.-C. - 138 apr. J.-C.)*, Bordeaux.
- ECK, W. (1985), *Die Statthalter der germanischen Provinzen vom 1. - 3. Jahrhundert*. Rheinland-Verlag, Cologne.
- ÉTIENNE, R. (1965), « Les sénateurs espagnols sous Trajan et Hadrien », dans *Les empereurs romains d'Espagne. Madrid - Italica, 31 mars - 6 avril 1964*, Paris, 55-85.
- FOLLET, S. (1976), *Athènes au I^e et au III^e siècle. Études chronologiques et prosopographiques*, Paris.
- KIENAST, D. (2004), *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt.
- KNOEPFLER, D. (2006), « L'inscription de Naryka (Locride) au musée du Louvre : la dernière lettre publique de l'empereur Hadrien ? », *REG*, 119/1, 1-34.
- LE ROUX, P. (1999), « Sur les puissances tribunicienes de Trajan » dans E. SCHALLMAYER éd., *Traian in Germanien, Traian im Reich*, Saalburg, 55-65.
- MAXFIELD, V. (1981), *The Military Decorations of the Roman Army*, Londres.
- MOLIN, M. (2016), « Biographie de l'historien Dion Cassius », dans *Cassius Dion : nouvelles lectures*, V. FROMENTIN et al. éd., Bordeaux, 431-446.
- RÉMY, B. (2005), *Antonin le Pieux. Le siècle d'or de Rome 138-161*, Paris.
- ROMAN, Y., B. RÉMY et L. RICCARDI (2009), « Les intrigues de Plotine et la succession de Trajan. À propos d'un aureus au nom d'Hadrien César », *REA*, t. 111, 508-517.
- SCHALLMAYER, E., éd. (1999), *Traian in Germanien, Traian im Reich*, Saalburg.
- SYME, R. (1958), *Tacitus*, Oxford, 2 vol.
- SYME, R. (1982-1983), « Spaniards at Tivoli », *Ancient Society*, 13-14, 241-263.
- THORNTON, M. K. (1975), « Hadrian and his Reign », dans *ANRW*, II, Principat, 2, 1975, 432-476.
- WATERS, K. H. (1975), « The reign of Trajan and its place in contemporary scholarship (1960-1972) », dans *ANRW*, II, Principat, 2, 1975, 381-431.